

Vanves, le 18 décembre 2015



Affaire suivie par :
Service Éducation
J-F MARTIN
01 41 33 92 24
JFM 1812-3984

Monsieur Julien TROUVÉ
Président API

92170 VANVES

Objet : Atsem

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec un grande attention de votre courriel du 11 courant concernant la situation des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et je reconnais que, dans la situation actuelle, chaque absence non remplacée d'atsem complique réellement la vie de l'école et porte une charge supplémentaire sur les agents municipaux présents.

Je ne reviendrais pas sur la décision de supprimer un poste d'atsem par école car c'est une mesure nécessaire mais, par contre, je n'envisage pas, à l'heure actuelle, de supprimer de nouveaux postes dans les écoles maternelles pour la rentrée scolaire prochaine.

En ce qui concerne la gestion des absences des atsem, il me semble, en effet, nécessaire de pouvoir effectuer des remplacements temporaires sur des modalités qu'il reste encore à définir en concertation avec les écoles. Je ne manquerais pas de vous informer d'une évolution en ce sens dès que cela sera possible.

En attendant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



*Avoué,
Bernard Gauducheau*

Bernard GAUDUCHEAU
Maire de Vanves
Conseiller régional d'Ile-de-France

Mairie de Vanves
23, rue Mary Besseyre
CS 40001
92172 Vanves cedex
www.vanves.fr

Téléphone
01 41 33 92 00
Télécopie
01 41 33 92 35

E-mail
servicesmunicipaux@ville-vanves.fr